

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

COLLEGE « COMPETENCES OBLIGATOIRES » ET COLLEGE « COMPETENCE A LA CARTE »

# Séance du 13 décembre 2018

Date de la convocation : 7 décembre 2018

# **DELIBERATION OC2018-12-13-07**

# Finances – Débat d'Orientations Budgétaires 2019

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 13 décembre, le comité syndical du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche, composé des 2 collèges, s'est réuni au siège de Saint Lô Agglo sous la présidence de Monsieur Jacky BOUVET.

Catégorie 250 à 500 500 à 750 750 à 1 500 Distributeur 125 à 250 250 à 500 500 à 750 750 à 1 500 Distributeur 125 à 250 250 à 500 Distributeur 4 500 Distributeur 5 6 750 Distributeur 6 75 125 à 250	Titulaires Michel LEMARECHAL Hubert LEFEVRE Gérard PARENT Jacques HAMELIN Philippe LAMORT Daniel ROSE Jean-Claude HAIZE Marcel JEAN Dominique JEANNE Jacques ONFROY Daniel OSBERT Georges HELAOUET Jean-Luc LAUNEY Guy LEMOINE Alain AUBERT Jean-Pierre L'HONNEUR Patrick POULLAIN	P		Suppléants Francis LEDANOIS Joël DIESNY Jacques LECOQ Albert GOSSELIN Patrick JOURDAIN Rémy COQUIERE Pierre VIOLETTE Adolphe MOUCHEL Jacques REGNAULT Jean-Claude LEGOUPIL Jean-Paul VASSELIN René DE SMET Xavier GRAWITZ Joseph FREMAUX	P		Nor Nor <u>Ont</u> Her
500 à 750  750 à 1 500  Distributeur 125 à 250 250 à 500 500 à 750 750 à 1 500  2 500 à 5 000  Distributeur Moins de 75	Hubert LEFEVRE Gérard PARENT Jacques HAMELIN Philippe LAMORT Daniel ROSE Jean-Claude HAIZE Marcel JEAN Dominique JEANNE Jacques ONFROY Daniel OSBERT Georges HELAOUET Jean-Luc LAUNEY Guy LEMOINE Alain AUBERT Jean-Pierre L'HONNEUR			Joël DIESNY Jacques LECOQ Albert GOSSELIN Patrick JOURDAIN Rémy COQUIERE Pierre VIOLETTE Adolphe MOUCHEL Jacques REGNAULT Jean-Claude LEGOUPIL Jean-Paul VASSELIN René DE SMET Xavier GRAWITZ	<b>V</b>		Nor Nor <u>Ont</u> Her
750 à 1 500  Distributeur 125 à 250 250 à 500 500 à 750 750 à 1 500  2 500 à 5 000  Distributeur Moins de 75	Gérard PARENT Jacques HAMELIN Philippe LAMORT Daniel ROSE Jean-Claude HAIZE Marcel JEAN Dominique JEANNE Jacques ONFROY Daniel OSBERT Georges HELAOUET Jean-Luc LAUNEY Guy LEMOINE Alain AUBERT Jean-Pierre L'HONNEUR	<b>V</b>		Jacques LECOQ Albert GOSSELIN Patrick JOURDAIN Rémy COQUIERE Pierre VIOLETTE Adolphe MOUCHEL Jacques REGNAULT Jean-Claude LEGOUPIL Jean-Paul VASSELIN René DE SMET Xavier GRAWITZ	<b>V</b>		
Distributeur 125 à 250 250 à 500 500 à 750 750 à 1 500 2 500 à 5 000 Distributeur Moins de 75	Jacques HAMELIN Philippe LAMORT Daniel ROSE Jean-Claude HAIZE Marcel JEAN Dominique JEANNE Jacques ONFROY Daniel OSBERT Georges HELAOUET Jean-Luc LAUNEY Guy LEMOINE Alain AUBERT Jean-Pierre L'HONNEUR	<b>V</b>		Albert GOSSELIN Patrick JOURDAIN Rémy COQUIERE Pierre VIOLETTE Adolphe MOUCHEL Jacques REGNAULT Jean-Claude LEGOUPIL Jean-Paul VASSELIN René DE SMET Xavier GRAWITZ	Ø		Nor <u>Ont</u> Her
Distributeur 125 à 250 250 à 500 500 à 750 750 à 1 500 2 500 à 5 000 Distributeur Moins de 75	Philippe LAMORT Daniel ROSE Jean-Claude HAIZE Marcel JEAN Dominique JEANNE Jacques ONFROY Daniel OSBERT Georges HELAOUET Jean-Luc LAUNEY Guy LEMOINE Alain AUBERT Jean-Pierre L'HONNEUR	<b>V</b>	\text{\tint{\text{\tin}\text{\tex{\tex	Patrick JOURDAIN Rémy COQUIERE Pierre VIOLETTE Adolphe MOUCHEL Jacques REGNAULT Jean-Claude LEGOUPIL Jean-Paul VASSELIN René DE SMET Xavier GRAWITZ	Ø		Nor <u>Ont</u> Her
125 à 250 250 à 500 500 à 750 750 à 1 500 2 500 à 5 000 Distributeur Moins de 75	Daniel ROSE Jean-Claude HAIZE Marcel JEAN Dominique JEANNE Jacques ONFROY Daniel OSBERT Georges HELAOUET Jean-Luc LAUNEY Guy LEMOINE Alain AUBERT Jean-Pierre L'HONNEUR	<b>V</b>	\overline{\sigma} \s	Rémy COQUIERE Pierre VIOLETTE Adolphe MOUCHEL Jacques REGNAULT Jean-Claude LEGOUPIL Jean-Paul VASSELIN René DE SMET Xavier GRAWITZ	<u> </u>		<u>Ont</u> Her
125 à 250 250 à 500 500 à 750 750 à 1 500 2 500 à 5 000 Distributeur Moins de 75	Jean-Claude HAIZE  Marcel JEAN  Dominique JEANNE  Jacques ONFROY  Daniel OSBERT  Georges HELAOUET  Jean-Luc LAUNEY  Guy LEMOINE  Alain AUBERT  Jean-Pierre L'HONNEUR	<b>V</b>	\[ \tilde{\tilie{\tilde{\tilde{\tilde{\tilde{\tilde{\tilde{\tilde{\tilde{\tilde	Pierre VIOLETTE Adolphe MOUCHEL Jacques REGNAULT Jean-Claude LEGOUPIL Jean-Paul VASSELIN René DE SMET Xavier GRAWITZ	V	Ø       Ø       Ø       Ø	<u>Ont</u> Her
250 à 500 500 à 750 750 à 1 500 2 500 à 5 000 Distributeur Moins de 75	Marcel JEAN Dominique JEANNE Jacques ONFROY Daniel OSBERT Georges HELAOUET Jean-Luc LAUNEY Guy LEMOINE Alain AUBERT Jean-Pierre L'HONNEUR	4	\[ \tilde{\tilie{\tilde{\tilde{\tilde{\tilde{\tilde{\tilde{\tilde{\tilde{\tilde	Adolphe MOUCHEL Jacques REGNAULT Jean-Claude LEGOUPIL Jean-Paul VASSELIN René DE SMET Xavier GRAWITZ	<b>V</b>	Ø Ø Ø	Her
500 à 750 750 à 1 500 2 500 à 5 000 Distributeur Moins de 75	Dominique JEANNE Jacques ONFROY Daniel OSBERT Georges HELAOUET Jean-Luc LAUNEY Guy LEMOINE Alain AUBERT Jean-Pierre L'HONNEUR	4	M M	Jacques REGNAULT Jean-Claude LEGOUPIL Jean-Paul VASSELIN René DE SMET Xavier GRAWITZ	<b>V</b>	Ø Ø Ø	Her
750 à 1 500 2 500 à 5 000 Distributeur Moins de 75	Jacques ONFROY Daniel OSBERT Georges HELAOUET Jean-Luc LAUNEY Guy LEMOINE Alain AUBERT Jean-Pierre L'HONNEUR	4	\ \ \ \ \ \ \	Jean-Claude LEGOUPIL Jean-Paul VASSELIN René DE SMET Xavier GRAWITZ		<b>1 1 1 1 1 1 1 1 1 1</b>	Her
750 à 1 500 2 500 à 5 000 Distributeur Moins de 75	Daniel OSBERT Georges HELAOUET Jean-Luc LAUNEY Guy LEMOINE Alain AUBERT Jean-Pierre L'HONNEUR	4	<u> </u>	Jean-Paul VASSELIN René DE SMET Xavier GRAWITZ	<u> </u>	<b>Ø</b>	Her
2 500 à 5 000 Distributeur Moins de 75	Georges HELAOUET Jean-Luc LAUNEY Guy LEMOINE Alain AUBERT Jean-Pierre L'HONNEUR	4	Ø	René DE SMET Xavier GRAWITZ		☑	
Distributeur Moins de 75	Jean-Luc LAUNEY Guy LEMOINE Alain AUBERT Jean-Pierre L'HONNEUR	₩ 🗹	Ø	Xavier GRAWITZ		☑	
Distributeur Moins de 75	Guy LEMOINE Alain AUBERT Jean-Pierre L'HONNEUR	✓					
Distributeur Moins de 75	Alain AUBERT Jean-Pierre L'HONNEUR		☑	Joseph FREMAUX			Gille SMA
Moins de 75	Jean-Pierre L'HONNEUR		✓	·		<b>Ø</b>	SIVIA
Moins de 75		1		Karl DUPONT		☑	
Moins de 75	Patrick POULLAIN		✓	François JORET	-	☑	
		✓		Guy PAREY		☑	
125 à 250	Michel GRENTE	☑		Jean-Pierre JOULAN		☑	<b>☑</b> ¹ –
	Henri LEMOIGNE	✓		Didier LEDOUX	<b>☑</b> ¹		du f
250 à 500	Alain LANGLOIS		☑	Christian LEPOURRY	☑		uu i
500 à 750	Hubert RIHOUEY	☑		Jacques VANTOMME		☑	
000 a 100	Roland MARESCQ	☑		Claude TARIN	<b>☑</b> ¹		
	Claude MAISONNEUVE			Sébastien KERVELLA		☑	
	David LEROUGE		☑	Jean-Pierre PERRODIN		☑	
	Michel GRENTE	☑		Bernard LEMOINE		☑	
2 500 à 5 000	Christian GOUX		☑	Alain MAHIEU		☑	
2 300 a 3 000	Gilles QUINQUENEL		Ø	Dominique QUINETTE		Ø	
	Claude MAISONNEUVE	✓		G. ACHARD DE LELUARDIERE		☑	
	Denis SMALL	☑		Alain MAHIEU		☑	
	Rémi DESLANDES		☑	Sébastien KERVELLA		Ø	
Distributeur	Daniel LECUREUIL	✓		Gilbert FONTENAY	<b>☑</b> ¹		
Moins de 75	Philippe POREE		Ø	Joseph LETELLIER	Ø		
75 à 125	Serge TROCHON		☑	Pierre MANSON		☑	
125 à 250	Stéphane VILLAESPESA	☑		Michel LELIEVRE		<b>Ø</b>	
055 \ 500	Françoise MAUDUIT	☑		Casimir LECHEVALIER	Ì	$\square$	
250 à 500	Gérard DIEUDONNE		✓	Daniel LEGENTIL		☑	
500 à 750	Joseph LETELLIER	☑	-	Françoise CAHU		$\square$	
	Hervé GUILLE		☑	Joël DOYERE		✓	
750 á 1 500	Thierry PEIGNE	☑		Joël CAPELLE		☑	
Distributeur		☑					
	procession and the second		☑	Gérard TURBAN			
	ļ		✓				
				<del>                                     </del>		$\square$	
	4			<del></del>			
750 à 1 500	1			Ł		1	
		M		<del> </del>			
1.500 à 2.500						<b>7</b>	
1 300 a 2 300	1				<b>□</b> 1	_	
					-	[A]	
2 500 à 5 000							
	1			•	-		
	Moins de 75 75 à 125 125 à 250 250 à 500 500 à 750 750 à 1 500 Distributeur Moins de 75 75 à 125 125 à 250 750 à 1 500	Roland MARESCQ Claude MAISONNEUVE David LEROUGE Michel GRENTE Christian GOUX Gilles QUINQUENEL Claude MAISONNEUVE Denis SMALL Rémi DESLANDES Distributeur Daniel LECUREUIL Moins de 75 Philippe POREE 75 à 125 Serge TROCHON 125 à 250 Stéphane VILLAESPESA Françoise MAUDUIT Gérard DIEUDONNE 500 à 750 Joseph LETELLIER 750 à 1 500 Hervé GUILLE Thierry PEIGNE Distributeur Jacques GLORIA Moins de 75 Gérard DALIGAULT 75 à 125 André-Jean BELLOIR 125 à 250 Guy ROULAND Michel FIALA Jany CHANCE Joël PROVOST David JUQUIN Vincent BICHON Dominique TAILLEBOIS Michel PICOT	Roland MARESCQ  Claude MAISONNEUVE David LEROUGE Michel GRENTE Christian GOUX Gilles QUINQUENEL Claude MAISONNEUVE Denis SMALL Rémi DESLANDES  Distributeur Daniel LECUREUIL  Moins de 75 Philippe POREE 75 à 125 Serge TROCHON 125 à 250 Stéphane VILLAESPESA  Françoise MAUDUIT Gérard DIEUDONNE  500 à 750 Joseph LETELLIER  750 à 1 500 Hervé GUILLE Thierry PEIGNE Distributeur Jacques GLORIA Moins de 75 Gérard DALIGAULT 75 à 125 André-Jean BELLOIR 750 à 1 500 Michel FIALA Jany CHANCE Joël PROVOST David JUQUIN Vincent BICHON  Dominique TAILLEBOIS Michel PICOT Peggy COCHAT	Roland MARESCQ	Roland MARESCQ Claude TARIN  Claude MAISONNEUVE David LEROUGE Michel GRENTE Claude MAISONNEUVE David LEROUGE Michel GRENTE Claude MAISONNEUVE Denis SMALL Rémi DESLANDES Distributeur Daniel LECUREUIL Moins de 75 Philippe POREE Prançoise MAUDUIT Gérard DIEUDONNE  Sepa TROCHON Françoise MAUDUIT Gérard DIEUDONNE  Distributeur Doseph LETELLIER  750 à 1 500 Prançoise GAHU Frevé GUILLE Distributeur Distributeur Distributeur  Doseph LETELLIER  Distributeur Gérard DIEUDONNE  Doseph LETELLIER  Françoise CAHU Doseph LETELLIER  Distributeur Doseph LETELLIER  Distributeur Doseph LETELLIER  Distributeur Doseph LETELLIER  Distributeur Distributeur Daniel LEGENTIL  Françoise CAHU Doğl DOYERE Distributeur Distribut	Roland MARESCQ	Roland MARESCQ

Nombre de membres : 52

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 28

# Ont donné pouvoir :

Hervé GUILLE à Thierry PEIGNE Gilles QUINQUENEL à Denis SMALL

☑¹ – suppléant sans droit de vote du fait de la présence du titulaire

Accusé de réception en préfecture 050-200033462-20181213-OC2018-12-13-07

Date de télétransmission : 14/12/2018
Date de réception préfecture : 14/12/2018

1/3



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

COLLEGE « COMPETENCES OBLIGATOIRES » ET COLLEGE « COMPETENCE A LA CARTE »

# Séance du 13 décembre 2018

Date de la convocation : 7 décembre 2018

# **DELIBERATION OC2018-12-13-07**

# Finances -Débat d'Orientations Budgétaires 2019

	Catégorie	Titulaires	Р	E	Suppléants	P	E	
C. NOKU	outegone	Daniel OSBERT	Ø	<b>-</b> -	Jean-Claude MABIRE			
5	CLEP	René DE SMET	_	Ø	Can-Claude WIADINE			
	Côte des Isles	Jean-Paul VASSELIN	☑					
	CLEP Agon	Arlette LAPLACE-DOLONDE	<b>Ø</b>	-	Serge SAVARY		<b>7</b>	
	CLEP Créances P.	Henri LEMOIGNE	☑		Noëlle LEFORESTIER		☑	
	CLEP Gièze	Michel GRENTE	☑		Pierre LAMY			
	CLEP Lessay	Claude TARIN	<u> </u>	<u> </u>	Roland MARESCQ	<b>☑</b> ¹		
	CLEP	Didier LEDOUX	☑		Louis LERENDU		$\square$	
	Montpinchon	Denis BAZIN	☑				1	
	CLEP St Sauveur	Patrick LECLERC	☑		Benoît HULMER	✓		
	A.	Jacques VANTOMME		$\square$				
	CLEP Sainteny	Christian LEPOURRY	$\square$		Alain LANGLOIS		☑	
	puer consider in control terror fature t	Claude MAISONNEUVE	☑		Hubert GUILLOTTE		<u> </u>	
	CLEP SYMPEC	David LEROUGE		☑	7.100011 001220112		_	
	CLEP Tribehou	Patrick POULLAIN	Ø		Pierre VAULT!ER		Ø	
_	CLEP Bréhal	Daniel LECUREUIL	☑		Bernard DEMELUN		$\square$	
	CLEP Chaise B.	Stéphane DEBIEU		☑	Thierry SADIMAN			
	CLEP Gathemo	Raoul SILLERE		☑	Patrick JAMET		◩	
	CLEP Gavray	Guy NICOLLE		☑	Joseph LETELLIER	Ø	-	
	CLEP Montbray	Pierre MANSON		Ø	Jacques MARIE			
		Hervé GUILLE		Ø	Joël DOYERE		☑	
	CLEP	Thierry PEIGNE	☑					
	Montmartin- Cérences	Michel HERME	☑					
	Ocidiocs	Joël CAPELLE		☑				
	CLEP Sourdeval	Michel LELIEVRE		Ø	Albert BAZIRE		Ø	
	CLEP Villedieu O	Joseph LETELLIER	V	Ì	Françoise CAHU		Ø	
	CLEP Villedieu S	Gilbert FONTENAY	V		Serge BOSSARD		Ø	
	CLED Assessed as E	Jacques GLORIA	$\overline{\mathbf{V}}$		François ROCHELLE		☑	
	CLEP Avranches E.	Gilbert POIDEVIN	$\square$					
		Joël PROVOST	☑	1	Jacques GLORIA	☑		
		David JUQUIN	$\square$	1		i.		
	CLEP	Vincent BICHON	☑					
	Baie Bocage	Yann RABASTE		☑		ĺ		
		Gérard TROCHON	}	☑				
		Marie-France BOUILLET	$\checkmark$					
		Jacky BOUVET	☑		Danielle DANJOU		Ø	
		Thérèse VERON		Ø				
	CLEP St Hilaire	Gérard LOYER		☑				
	OLEF ST HIMITE	Serge PIRON		☑				
		André BOUILLAULT		☑	İ			
		Claudine CHAPELIER						

Nombre de membres : 41

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 33

# Ont donné pouvoir :

André BOUILLAULT à Jacky **BOUVET** René DE SMET à Daniel **OSBERT** Hervé GUILLE à Thierry PEIGNE Gérard LOYER à Joël PROVOST Raoul SILLERE à Patrick **LECLERC** Gérard TROCHON à David **JUQUIN** 

☑¹ – suppléant sans droit de vote du fait de la présence du titulaire

# Assistaient également :

Du SDeau50 : Jean-François BALLAND, Bruno CARBONNEL, Katy CARVILLE, Isabelle GIRARD

De la paierie départementale : Maryline LAURENT

	Collège « compétences obligatoires »	Collège « compétence à la carte »	TOTAL
Nombre de membres :	52	41	93
Nombre de présents :	26	27	53
Nombre de pouvoirs :	2	6	8
Nombre de votants :	28	33	61

Secrétaire de séance : Thierry PEIGNE

Accusé de réception en préfecture 050-200033462-20181213-OC2018-12-13-07



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

COLLEGE « COMPETENCES OBLIGATOIRES » ET COLLEGE « COMPETENCE A LA CARTE »

# Séance du 13 décembre 2018

Date de la convocation : 7 décembre 2018

# **DELIBERATION OC2018-12-13-07**

# Finances – Débat d'Orientations Budgétaires 2019

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical du SDeau50 doit, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, débattre sur les orientations budgétaires.

Il précise que le rapport présentant les orientations budgétaires pour l'année 2019 a été adressé avec la convocation pour la réunion du comité syndical.

Vu le rapport relatif aux orientations budgétaires 2019 présenté par Monsieur le Président, Considérant que le débat d'orientations budgétaires 2019 a eu lieu,

# Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide :

 D'acter la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2019 et l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat.

> Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus-dits, Pour extrait conforme, Le Président, Jacky BOUVET

> > Accusé de réception en préfecture 050-200033462-20181213-OC2018-12-13-07-DF



Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDeau50)

Siège social : Rond-Point de la Liberté 110 Rue de la Liberté 50000 Saint Lô

Tél.: 02 33 57 40 16

E-mail: accueil@sdeau50.fr

# Débat d'Orientations Budgétaires Année 2019

Présenté au Comité Syndical du SDeau50 le 13 décembre 2018

# 1 - Le SDeau50 : historique, compétences et territoire

# Septembre 2012

## Création du SDeau50

Des compétences obligatoires

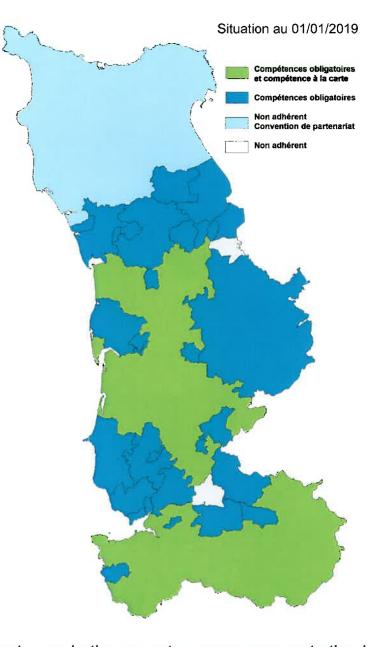
- ▶ Gestion durable de la ressource : animation des démarches « Aire d'Alimentation de Captages » recherche en eau suivi quantitatif et qualitatif de la ressource
- Sécurisation de la production d'eau potable : portage, promotion et appui à la mise en œuvre du schéma départemental d'alimentation en eau potable
- Appui technique sur demande de ses membres : études spécifiques, assistance GSP/DSP, appui pour l'engagement de prestations, pour l'élaboration de programmes de travaux...
- Veille technique et juridique

Une compétence à la carte

 Assistance et maîtrise d'ouvrage du transport d'eau en gros

Août 2015

Suppression de la compétence à la carte « assistance et maîtrise d'ouvrage du transport d'eau en gros » et création d'une compétence obligatoire « maîtrise d'ouvrage et gestion du transport d'eau en gros »



Février 2016 Création d'une compétence à la carte « production par captage ou pompage, protection du point de prélèvement, traitement, transport, stockage et distribution d'eau destinée à la consommation humaine »

Décembre 2016 Transfert de la compétence « eau potable » de 29 services d'eau potable au SDeau50

Décembre 2017 Transfert de la compétence « eau potable » de 6 services d'eau potable au SDeau50

01/01/2019

Transfert de la compétence « eau potable » d'un service d'eau potable au SDeau50 Retrait de la Communauté d'Agglomération du Cotentin du SDeau50 – Mise en place d'une convention de partenariat

# 2 - Organisation budgétaire du SDeau50

Depuis le 1er janvier 2018, l'organisation financière est construite suivant le schéma suivant :



# 2.1 - Le budget principal

# Le budget principal supporte :

- Les charges à caractère général liées spécifiquement au fonctionnement du siège (location des locaux, électricité, frais d'entretien, véhicules...) et certaines charges mutualisées avec la compétence à la carte (assurances, moyens informatiques, logiciel budgétaire et comptable).
- Les études liées aux compétences obligatoires (gestion durable de la ressource et sécurisation de la production d'eau potable)
- Les charges liées de l'ensemble du personnel du SDeau50 (lors de la construction du budget 2019, les charges liées au personnel affecté 100% régie pourront être affectées à ce budget annexe)
- Les indemnités des élus

# Le budget principal est financé par :

- La participation des membres du SDeau50 sous la forme d'une redevance au m³ produit
- Les subventions des Agences de l'Eau (Seine Normandie et Loire Bretagne) pour les postes en charge des actions de protection de la ressource en eau et pour la réalisation de certaines études.
- Le remboursement de charges de fonctionnement et de personnel par les différents budgets annexes.

# 2.2 - Deux budgets annexes voués à l'exercice des compétences obligatoires

- Budget annexe « prestations » reprenant les charges et recettes liées aux prestations que le SDeau50 effectue pour ses membres. Les recettes proviennent des prestations payées par les membres qui les sollicitent sur la base de coûts journaliers fixés par le comité syndical.
- Budget annexe « transport d'eau en gros » reprenant les charges et recettes liées à la mise en œuvre des travaux d'interconnexions de sécurisation de la production d'eau potable. Le budget est alimenté par une participation des membres du SDeau50 sous la forme d'une redevance au m³ produit.

# 2.3 Deux budgets annexes voués à l'exercice de la compétence à la carte

- Budget annexe « régie exploitation » regroupant l'ensemble des charges d'exploitation des services gérés en régie ou gérance.
- Budget annexe « production et/ou distribution des services eau » regroupant l'ensemble des charges liées à l'investissement de l'ensemble des services quel que soit leur mode de gestion (régie, gérance, délégation).

Ces budgets annexes ont pour recette principale les ventes d'eau.

Les orientations budgétaires du SDeau50 pour l'année 2019 sont examinées de façon individualisée pour chacune des compétences exercées.

Accusé de réception en préfecture 050-200033462-20181213-OC2018-12-13-07

# 2.4 - Les principes de répartition des charges

Le budget principal supporte plusieurs types de charges mutualisées : charges salariales, frais de fonctionnement dont le paiement est centralisé (assurances, frais d'hébergement logiciel finances et ressources humaines, réseau informatique, ...), indemnités des élus.

Les principes de répartition des charges entre les budgets arrêtés par délibérations pour l'année 2018 ont été repris pour les orientations budgétaires 2019 :

- Délibération OC2018-04-05-06 concernant la clé de répartition des indemnités des élus entre les budgets selon le principe suivant :
- Délibération OC2018-04-05-07 concernant la clé de répartition des charges :
  - o Pour les charges individualisables par CLEP, celles-ci sont remboursées par les budgets annexes correspondant en fonction des dépenses réelles liées à chaque CLEP,
  - Pour les charges non individualisables par CLEP, elles sont globalisées puis ventilées par CLEP selon les règles suivantes :
    - Pour une moitié des charges non individualisables : ((total des charges non individualisables / 2) \* (volume produit par le CLEP l'année n-1 ou à défaut de production, par le volume importé par le CLEP l'année n-1 / volume total produit ou importé par les CLEP l'année n-1))
    - Pour l'autre moitié des charges non individualisables : ((total des charges non individualisables / 2) \* (nombre d'abonnés du CLEP l'année n-1 / nombre total d'abonnés des CLEP l'année n-1)

Seule l'affectation budgétaire des agents suivant leur domaine d'intervention fait l'objet d'une nouvelle proposition adaptée aux effectifs projetés en 2019.

# 3 - Budget annexe « prestations » - Orientations budgétaires

Les missions d'assistance aux membres du SDeau50 concernant le budget annexe « prestations », regroupent des domaines d'activité variés :

- Assistance technique (descriptif détaillé des réseaux, diagnostic de réseau, périmètres de protection)
- Assistance à la mise en place de délégation de service public (renouvellement de contrat de DSP, de gérance, de marché de prestations de service)
- Assistance à la programmation de travaux (renouvellement réseaux, mise à niveau d'usine...)
- Assistance à la gestion du service public (RPQS, renseignement de l'observatoire national ...)

Depuis l'exercice budgétaire 2018, la proportion des interventions sur les territoires des collectivités ayant transféré au SDeau50 leur compétence « production et/ou distribution » étant devenue prépondérante, l'organisation des services a intégré la mutualisation des charges du bureau d'études pour l'ensemble des services relevant de la compétence à la carte. Seules les interventions effectuées hors CLEP sont prises en compte dans ce budget annexe.

En 2018, le SDeau50 a apporté son concours sur :

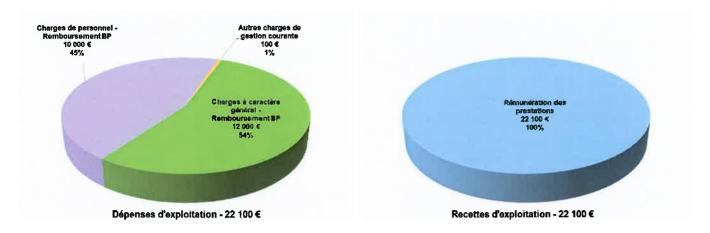
- 5 dossiers d'assistance technique correspondant à des engagements de diagnostics de réseau
- 18 dossiers d'assistance au suivi de la gestion du service public.

# 3.1 - Hypothèses retenues pour la construction du budget 2019

- Les conventions de prestations en cours permettent d'établir une prévision budgétaire équilibrée avec les coûts journaliers en vigueur, soit 290 € HT /jour agent de maîtrise, 370 € HT /jour technicien et 470 € HT /jour ingénieur.
- Les recettes prévisionnelles prisent en compte correspondent aux missions concernant les territoires hors CLEP et regroupant le suivi de la gestion du service public (9 000 €) et aux autres missions dont l'achèvement s'effectuera en 2019.
- Les dépenses correspondent au remboursement du budget principal des charges de personnel et des charges à caractère général. Les charges de personnel correspondent à 20 % d'un poste d'ingénieur.

Accusé de réception en préfecture 050-200033462-20181213-OC2018-12-13-07

# 3.2 - Etat des dépenses et des recettes prévisionnelles pour l'année 2019



# 4 - Budget annexe « transport d'eau en gros » - Orientations budgétaires

La compétence « transport d'eau en gros » du SDeau50 a pour objet la réalisation des investissements nécessaires à la sécurisation de la production d'eau de ses membres.

Le schéma départemental d'alimentation en eau potable, validé par délibération du comité syndical en date du 25 novembre 2015 et amendé par des délibérations ultérieures, liste les projets à réaliser en distinguant 2 types de projets :

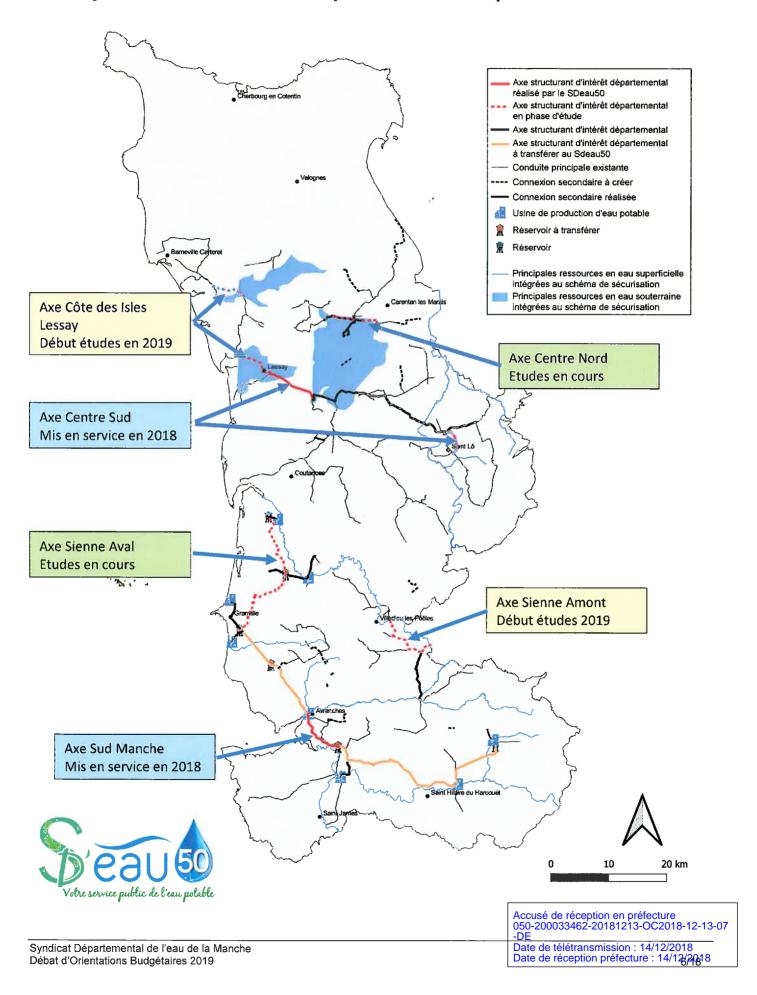
Les axes structurants d'intérêt départemental, permettant des secours mutuels entre services, pour lesquels le SDeau50 assure la maîtrise d'ouvrage. Les projets présentés sur la carte ci-après ont été identifiés dans le schéma. Les axes Sud Manche et Centre Sud sont achevés avec un complément d'interconnexion en cours sur l'axe SYMPEC- Périers, les études sont en cours sur deux projets, et la consultation pour la maîtrise d'œuvre va être engagée sur les deux derniers.

L'impact financier de la proposition d'acquisition de la conduite construite par le SMPGA permettant de relier les axes Sud et Sienne Aval, présentée au comité syndical du 13 décembre 2018 afin d'assurer la continuité des interconnexions du Sud Manche dans le cadre du plan de gestion de la ressource en eau, est intégrée dans les orientations budgétaires 2019.

 Les connexions secondaires, permettant à l'ensemble des services d'être raccordés à un axe structurant, pour lesquelles le SDeau50 apporte un financement dans la limite de 40% par participation aux charges annuelles de remboursement d'emprunt.

La programmation de la réalisation des connexions secondaires dépend des structures concernées qui en assurent la maîtrise d'ouvrage. 3 projets ont été engagés en 2017 et, à ce jour, 4 projets sont prévus d'être réalisés en 2018.

# Projets de sécurisation de la production d'eau potable du SDeau50



# 4.1 – Hypothèses retenues pour la construction du budget 2019

La programmation des travaux prise en compte pour la construction du budget 2019 ainsi que pour le calcul de l'évolution pour les années 2020 et 2021 est la suivante :

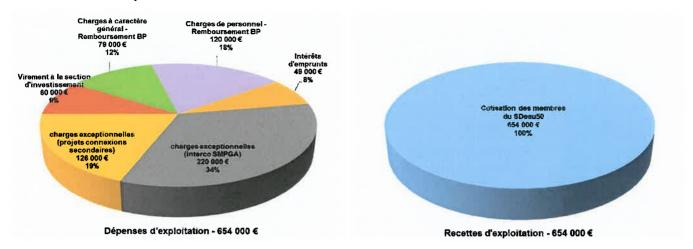
		2019	2020	2021		
	Etudes	Fin études Sienne Aval et Isthme Avant-Projet Sienne Amont Avant-projet Côte des Isles - Lessay  Fin études Sienne Amont Fin études Côte des Isles - Lessay		2021		
Axes structurants d'intérêt	Programmes de travaux	Réalisation 1ére partie Sienne Aval et Interco Isthme				Travaux Sienne Aval (2éme partie) et Sienne Amont Travaux Cote des Isles Lessay
départemental	Financement	Réalisation d'un emprunt de 4 m€	sur les deux années	Réalisation d'un emprunt de 3.5 m€		
	Liaison Avranches – Saint Pair	Financement liaison Avranches Sa				
	Etudes et travaux	Travaux Avranches Est – St Loup Etudes et travaux La Haye Pesnel Etudes St Lo Agglo	Réalisation Saint Lo Agglo			
Connexions		Financement liaison St Barthelemy	(2018 – 2037)			
secondaires		Financement liaison St Jean le Thomas SMPGA (2019-2023)				
	_v	Financement liaison St Jean des champs SMPGA (2019-2023)				
	Financement		: - Saint Loup (2020-2034)			
			Financement La Haye Pesn	el (2020 -2029)		
				Financement St Lo Agglo (2021 -2035)		

# Les autres hypothèses étant les suivantes :

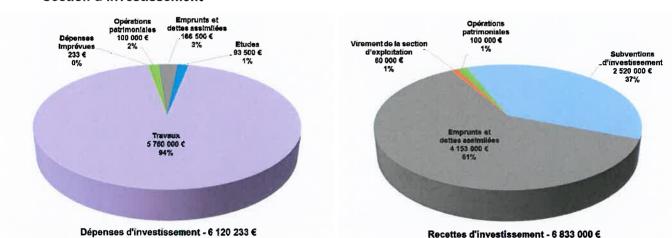
- Financement d'une étude de définition des besoins d'équipements permettant de mettre en œuvre une supervision du fonctionnement des interconnexions et engagement d'une étude d'analyse fonctionnelle des différentes interconnexions (programme 2018 reporté en 2019 pour l'intégrer dans le plan de gestion de la ressource en eau).
- Remboursement du budget principal pour les dépenses liées aux charges de personnel et aux charges à caractère général. Les charges de personnel correspondent à l'équivalent 1,1 ETP de poste d'ingénieur, 15% d'un poste de technicien, 10% d'un poste de responsable financier, 20 % d'un poste d'adjoint administratif.
- Recettes de fonctionnement du budget annexe « transport d'eau en gros » assurées par une participation des membres et CLEP de 0,026 € HT/m³ produit.
- Financement prévisionnel des travaux d'investissement assuré par des aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et par un emprunt. L'engagement du programme d'investissement correspondant à la réalisation de la première partie de l'axe Sienne Aval et à l'interconnexion de l'Isthme nécessite un emprunt évalué à 4 m€ pouvant être réalisé sur 2 années.
- Le financement de l'acquisition des installations SMPGA permettant de faire la continuité entre les axes Sur Manche et Sienne Aval a été évalué sur la base des conditions financières mise en œuvre par le SMPGA lors de leur construction.

# 4.2 - Etat des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2019

# Section d'exploitation



# Section d'investissement



# 4.3 - Etat de la dette du budget annexe « transport d'eau en gros »

Le premier et seul emprunt en cours du budget annexe « transport d'eau en gros » a été contracté en fin d'année 2016 et versé en février 2017. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Organisme prêteur : Caisse d'Epargne
- Montant de l'emprunt : 4 000 000 €
- Durée de 25 ans
- Taux fixe à 1,19%
- Echéance trimestrielle constante à 46 303,62 €

# 4.4 – Evolution prévisionnelle pour les prochaines années

Les hypothèses retenues pour la réalisation d'une simulation de l'évolution de la participation financière intègrent la programmation indiquée dans le tableau présenté ci-dessus.

La définition du programme de travaux, fixée par le schéma départemental ne devrait pas subir d'importantes modifications.

Par rapport au programme initial, l'achat des ouvrages SMPGA permettant d'assurer la continuité des interconnexions du Sud Manche entraine une majoration de l'ordre de 0,2 ct€/m3 par rapport aux dispositions initialement envisagées

L'influence du retrait de la CAC est également limitée du fait du niveau de participation actuel et du retrait des projets concernant cette zone.

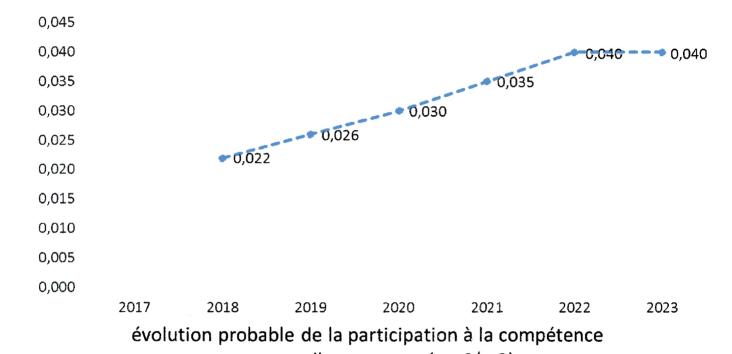
Accusé de réception en préfecture

Accusé de réception en préfecture 050-200033462-20181213-OC2018-12-13-07

Plusieurs éléments de contexte peuvent également influer sur l'évolution des participations financières :

- Le montant définitif des programmes après exécution des travaux
- La prise en compte des nouvelles conditions d'aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à compter de 2019. La nouvelle définition des communes rurales va entrainer une évolution de la répartition entre les secteurs ruraux et urbains ayant pour incidence une modification de la pondération appliquée aux taux de subvention et d'avance accordés par l'agence de l'eau.
- Les conditions d'emprunt obtenues pour le financement
- L'évolution des coûts de fonctionnement liés au fonctionnement des interconnexions (électricité, entretien...)
- L'évolution des charges de personnel affectées au budget (diminution des temps passés en études et suivi des travaux d'investissement)
- L'évolution de l'assiette des volumes sur lesquels s'applique la participation

ainsi que le maintien des conditions de financement actuelles.



transport d'eau en gros (en €/m3)

Comme le met en évidence le graphique ci-dessous, le niveau des participations financières annoncé lors du démarrage de l'exécution du schéma est toujours d'actualité même après avoir pris en compte de nouvelles

opérations et actualisé les montants initiaux lors des projets détaillés. L'augmentation des coûts de projet a été compensée en partie par les taux d'emprunts contractés plus faibles que ceux retenus dans les hypothèses initiales.

Le palier de 4 ct€/m3 doit permettre de financer le programme lié à l'exécution du schéma départemental et de financer d'autres investissements d'un montant peu élevé dans les années suivantes.

# 5 – Budgets annexes liés à la compétence à la carte « production/distribution » - Orientations budgétaires

L'organisation budgétaire pour l'exercice de la compétence à la carte de l'article 6.3 des statuts du SDeau50 en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 comprend les deux budgets annexes suivants :

- Le budget annexe « régie exploitation » qui regroupe les charges d'exploitation des services gérés en régie ou en gérance
- Le budget annexe « production et/ou distribution des services eau » qui supporte tous les investissements structurants et quelques dépenses de fonctionnement des CLEP membres du SDeau50.

# 5.1 – Hypothèses retenues pour la construction de ces deux budgets annexes

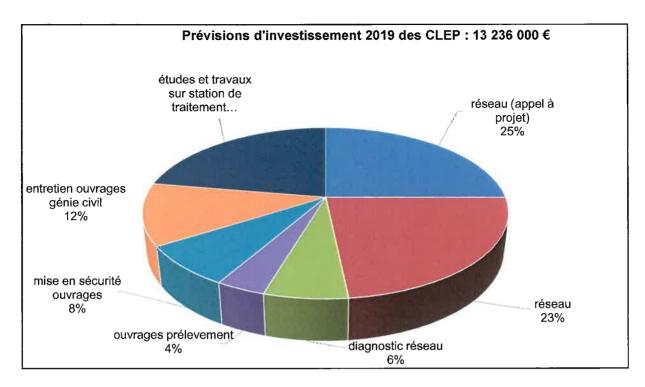
- Reprise des charges de chaque service transféré
- Pour les services gérés en régie ou gérance : décomposition des budgets en « budget régie exploitation » et « budget production et/ou distribution des services eau »
- Prise en compte des économies d'échelle (assurance par ex.) et du coût complémentaire lié au fonctionnement du SDeau50 dans sa nouvelle configuration (déploiement de la nouvelle infrastructure informatique, logiciel finances et logiciel ressources humaines). L'impact de ces charges est estimé à moins de 1% des dépenses des 2 budgets annexes confondus.
- Prise en compte d'une mutualisation partielle des charges de direction, de bureau d'études et d'encadrement de la régie.
- Les recettes de fonctionnement des budgets annexes proviennent de la vente d'eau aux usagers du service. Les différents tarifs 2019 ont été définis au niveau de chaque CLEP. Les orientations budgétaires 2019 prennent en compte les recettes évaluées au niveau de chacun des CLEP en fonction de ses tarifs et de ses prévisions de consommations.
- Financement des nouveaux travaux d'investissement assuré pour les dépenses prévisionnelles de l'année 2019, par des aides des Agences de l'Eau, par autofinancement ou par emprunt.

Les programmes d'investissement globaux sont issus des décisions des CLEP. Un travail de proposition et de concertation a été toutefois mené afin de bénéficier d'opportunités de financement et de mettre en œuvre les démarches de progrès souhaitées par les élus.

Etudes et travaux engagés dans le cadre d'une politique commune de gestion patrimoniale	
Engagement d'études de diagnostic de réseau permettant d'améliorer le rendement des réseaux, de modéliser les réseaux, d'appréhender la problématique Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) dans les réseaux de distribution et de sécuriser les ouvrages suivant les préconisations du document unique	830 000 €
Inspection et nettoyage préventifs des ouvrages de production et de suivi de la ressource en eau, travaux sur ouvrages de prélèvement	50 000 €
Renouvellement de réseau dans le cadre des appels à projets de l'Agence de l'Eau (projets retenus faisant l'objet d'une aide de 50%)	3 320 000 €
Mise en sécurité des ouvrages (accessibilité, vigipirate)	1 012 000 €
Travaux relevant de la seule initiative des CLEP	
Renouvellement de réseau – renforcement des réseaux de distribution	3 079 000 €
Etudes et travaux sur ouvrages de traitement des eaux, avec notamment la poursuite d'un programme important de rénovation de 2 usines de traitement en eau de surface sur le CLEP Montmartin-Cérences (études en cours, travaux envisagés 2020)	2 950 000 €
Travaux d'entretien et de sécurisation d'ouvrages de génie civil	1 555 000 €
Travaux sur ouvrages de prélèvement d'eau	440 000 €
Soit un montant global prévisionnel d'investissement de :	13 236 000€

Dans le cadre de l'actualisation du document unique du SDeau50 la nécessité de mettre en place un nombre important d'aménagements liés à la sécurité des ouvrages à été mis en évidence.

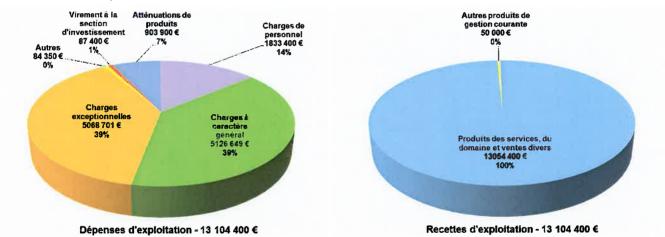
Accusé de réception en préfecture 050-200033462-20181213-OC2018-12-13-07



# 5.2 - Etat des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2019

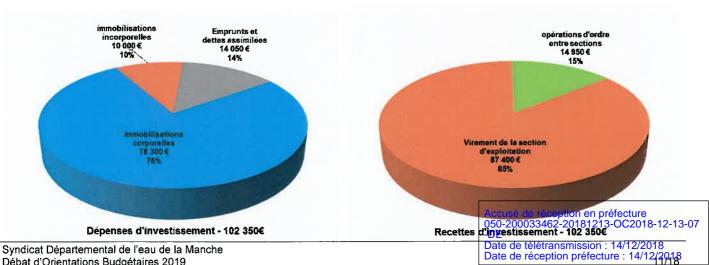
# 5.2.1 - Budget annexe « régie exploitation »

Section d'exploitation



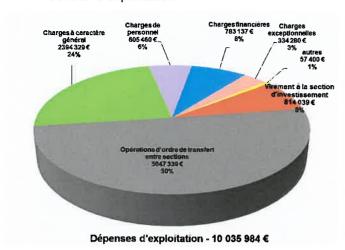
A noter : Une recette de vente d'eau de l'ordre de 5 070 000 € est prévue d'être encaissée au chapitre 70 (produits des services, du domaine et ventes divers). Cette somme est inscrite en dépense au chapitre 67 (charges exceptionnelles) car elle est reversée au budget « production et/ou distribution des services eau ».

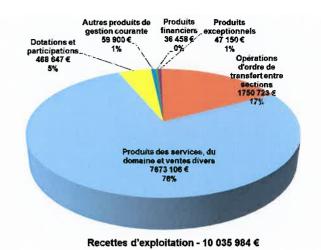
Section d'investissement



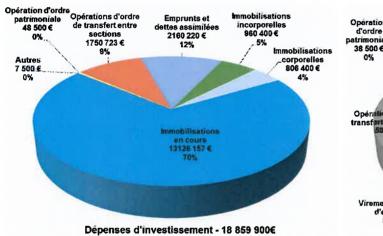
Débat d'Orientations Budgétaires 2019

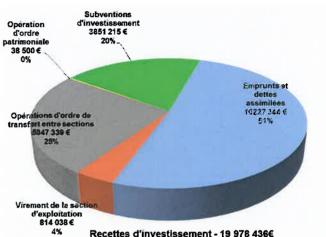
# Section d'exploitation





Section d'investissement





# 5.3 - Etat de la dette des budgets annexes liés à la compétence à la carte

Courant 2018, la dette correspondant aux services ayant transféré préalablement leur compétence au SDeau50 a diminué de 2 356 423 €.

L'intégration d'un nouveau service entraine la reprise de 3 prêts complémentaires ayant un encours de 564 187 €.

La réalisation d'un emprunt complémentaire de 1 334 000 € est proposé à la délibération du comité syndical du 13/12/2018 afin d'assurer le financement des programmes de travaux de 4 CLEP (taux livret A (0,75) + marge 0,40% soit 1,15%, durée : 20 ans).

Pour l'année 2019, après la prise en compte de la sortie du CLEP Côte des Isles, l'état des emprunts regroupés au sein du SDeau50 au titre de la compétence à la carte est le suivant :

146 emprunts

Encours de la dette : 24 252 343 € + 564 187 € + 1 334 000 € =26 150 530 €

Annuité : 2 889 316 € (dont amortissement = 2 140 958 €)

Taux moyen: 3,03 %

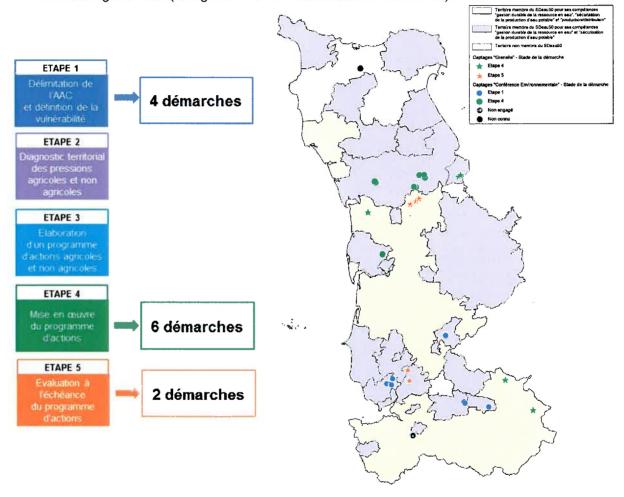
En 2019, le SDeau50 prévoit de recourir à un emprunt de 3,6 M€ pour le financement des investissements 2019.

# 6 - Budget principal - Orientations budgétaires

Le budget principal supporte l'ensemble des charges communes aux différentes compétences et les charges d'études liées aux compétences obligatoires, notamment celles liées à la protection de la ressource en eau.

# 6.1 - Hypothèses retenues pour la construction du budget 2019

- Budget de fonctionnement :
  - O Poursuite de l'animation des démarches « aires d'alimentation de captages » (AAC) avec prise en compte des nouvelles démarches à engager sur 4 collectivités et reprise au 1er janvier 2019 par le SDeau50 de l'animation qui était assurée par le Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont Saint Michel (devenu PETR) pour 3 démarches AAC. Ces actions concernent 2,25 équivalents temps plein d'agents répartis sur 3 postes (2 ETP + 0,25 ETP) avec un financement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à 80% (charges salariales + forfait de fonctionnement) et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à 50% (charges salariales + forfait de fonctionnement).



Maintien d'une provision pour bénéficier d'un appui juridique : 20 000 €

budgets annexes des charges lui étant dédiées.

- Engagement d'une étude nécessaire à l'élaboration du projet stratégique du SDeau50 pour les 5 ans à venir conformément à la délibération du comité en date du 14 décembre 2017 : 30 000 €
- Engagement des études liées à la mise en place du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) : 85 000 €
- Engagement des études de définition des aires d'alimentation des captages sensibles 20 000 €
- o Participation à l'étude relative à l'impact de la remontée du biseau salé dans le cadre du réchauffement climatique (convention de partenariat avec Université de Rennes) : 16 000 €
- Prise en compte des charges de fonctionnement liées au siège avec application d'une clé de répartition entre le budget principal et les différents budgets annexes validée par le comité syndical
- Prise en compte de l'ensemble des charges de personnel avec rembder servicination des

# Budget d'investissement :

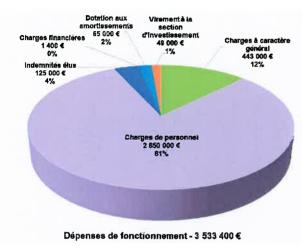
- o Nouvelles actions envisagées :
  - Acquisition logiciel SIG licence serveur (estimation = 20 000 €)
  - Acquisition du module AP/CP pour logiciel finances (estimation = 10 000 €)
  - Refonte du site Internet (enveloppe = 20 000 €)

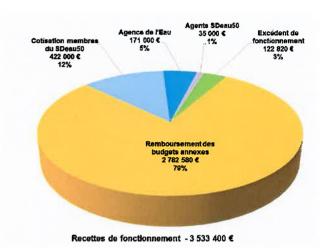
Les recettes de fonctionnement du budget principal proviennent :

- De la participation des membres et des CLEP maintenue à 0,015 € HT/m³ produit
- Des aides des Agences de l'Eau (financement des postes en charge de la protection de la ressource en eau, subventions de projets)
- Du remboursement par les budgets annexes de charges portées par le budget principal.

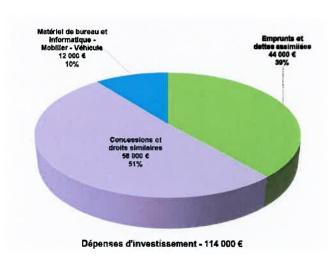
# 6.2 - Etat des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2019

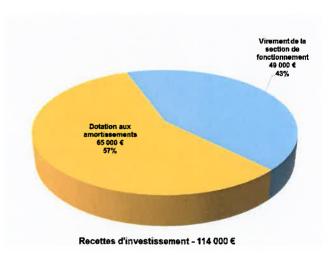
## Section de fonctionnement





# Section d'investissement





# 6.3 - Etat de la dette

Le budget général ne supporte qu'un seul emprunt réalisé en 2016 :

Montant : 220 000 €

Durée : 5 ansTaux : 0,69%

Annuité : 44 797 €

Accusé de réception en préfecture 050-200033462-20181213-OC2018-12-13-07

# 7 - Moyens humains

# 7.1 - Structure des effectifs et temps de travail

Au 1er janvier 2019, le SDeau50 comptera 64 emplois pourvus :

- 55 par des agents à temps complet (35h/35h) :
  - o 44 de droit public titulaires (ou stagiaires)
  - o 2 de droit public en CDI
  - o 4 de droit public en CDD
  - 4 de droit privé en CDI
  - o 1 de droit privé en CDD
- 9 par des agents à temps non complet correspondant à un équivalent de 3,2 ETP
  - 7 de droit public titulaire
  - o 2 de droit public en CDI

1 agent de catégorie C est mis à disposition du SDeau50 pour l'équivalent de 0,5 ETP.

Le tableau des emplois proposé à la validation du comité syndical lors de sa séance du 13 décembre 2018 est présenté ci-après. En jaune, figurent les 13 emplois inoccupés au 1<sup>er</sup> décembre 2018 et proposés d'être fermés lors de la réunion du 13 décembre 2018 après avis favorable du comité technique du SDeau50. En bleu figurent les emplois qui vont devenir inoccupés au 1<sup>er</sup> janvier 2019, suite au retrait de la Communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC) du SDeau50 qui s'accompagne du transfert de deux agents du SDeau50 vers la CAC. Ces emplois seront proposés d'être fermés lors de la première réunion du comité syndical du SDeau50 en 2019. En vert, figure la proposition d'emploi à créer soumise au comité syndical du SDeau50 du 13 décembre 2018 dans le cadre du transfert au SDeau50 au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de la compétence « eau potable » de la commune de Ducey-Les Chéris (pour l'ex. commune de Ducey) qui s'accompagne du transfert de l'agent communal travaillant pour la compétence transférée.

# o Emplois permanents de droit public

Catégorie	Filière	Emplois permanents créés	Quotité hebdo /35h	Lieu d'affectation	Nombre d'emplois
			28h	Siège	
			35h	Siège	
			35h	Siège	
			35h	CLEP Baie Bocage	]
		Adjoint administratif	35h	CLEP Montmartin-Cérences	9 7
			35h	CLEP Montmartin-Cérences	1 ′
			35h	CLEP Saint Hilaire	]
			24h	CLEP St Sauveur Aubigny	
			4h30min	CLEP Villedieu Sud	
			5h	CLEP Avranches Est	
	Administrative	Adjoint administratif principal 2ème classe	35h	CLEP Baie et Bocage	<b>8</b> 5
	Administrative		35h	CLEP Baie et Bocage	
			35h	CLEP Baie et Bocage et Saint Hilaire	
С			35h	CLEP Montmartin-Cérences	
			35h	CLEP Montmartin-Cérences	
			22h	CLEP St Sauveur Aubigny	
			35h	CLEP St Sauveur Aubigny	
		Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	35h	CLEP Baie et Bocage	4
			35h	CLEP Baie et Bocage	
		Adjoint administratii principai 1 1 dasse	35h	CLEP Baie et Bocage	
-			35h	CLEP St Sauveur Aubigny	
			35h	CLEP Côte des Isles	
			10h	CLEP Baie et Bocage	
			35h	CLEP Baie et Bocage	
	Technique	Adjoint technique	35h	CLEP Baie et Bocage	11
			35h	CLEP Baie et Bocage	
			35h	CLERdaiedetrBocage en préfe	cture
			35h	CLEE MORtmartin-Cerences	C2018-12-1

Syndicat Départemental de l'eau de la Manche Débat d'Orientations Budgétaires 2019

		35h	CLEP Montmartin-Cérences	
		2h	CLEP Saint Hilaire	
		35h	CLEP Saint Hilaire	
		35h	CLEP St Sauveur Aubigny	
ļ	Adjoint technique principal 2ème classe	35h	CLEP Baie et Bocage	2
	Adjoint technique principal zente classe	35h	CLEP St Sauveur Aubigny	1
		35h	CLEP Baie et Bocage	^
	Adjoint technique principal 1ère classe	35h	CLEP Baie et Bocage	<del>2</del> 3
		35h	CLEP Montmartin-Cérences	J
		35h	CLEP Baie et Bocage	
	Agent de maîtrise	35h	CLEP Baie et Bocage	
		35h	CLEP Baie et Bocage	6
		35h	CLEP Baie et Bocage	5
		35h	CLEP Baie et Bocage	
		35h	CLEP St Sauveur Aubigny	
		35h	CLEP Baie Bocage	·
		35h	CLEP Baie Bocage	
		35h	CLEP Côte des Isles	-
	Agent de maîtrise principal	35h	CLEP Saint Hilaire	<del>7</del> 6
		35h	CLEP Saint Hilaire	ь
		35h	CLEP St Sauveur Aubigny	
		35h	CLEP St Sauvour Aubigny	

Catégorie	Filière	Emplois permanents créés	Quotité hebdo /35h	Lieu d'affectation	Nombre d'emplois
Adm		Rédacteur	35h	Siège	2
	Administrative	Nedacieur	4h	CLEP Gièze	
		Rédacteur principal 2ème classe	35h	Siège	1
_ p	В	Technicien	35h	CLEP Baie et Bocage	1
P			35h	Siège	
	Technique	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	35h	CLEP Baie Bocage	4
		recrificien principal 255 classe	35h	CLEP Montmartin-Cérences	3
	Ė.		35h	CLEP Saint Hilaire	

Catégorie	Filière	Emplois permanents créés	Quotité hebdo /35h	Lieu d'affectation	Nombre d'emplois
		Attaché principal	35h	Siège	1
	Administrative		11h40min	CLEP Sainteny	- 3
		e Secrétaire de mairie	24h	CLEP Sourdeval	2
			<del>16h</del>	CLEP SYMPEC	1 2
			35h	Siège	
			35h	Siège	1
İ			35h	Siège	-
		Ingénieur	35h	Siège	7 4
Α		9	35h	Siège	1 4
			35h	Siège	
Technique	Technique		35h	CLEP Baie et Bocage	
	•		35h	Siège	
			35h	Siège	
		Ingénieur principal	35h	Siège	5
		mgomour principal	35h	Régie	]
			35h	Siège et CLEP Montmartin- Cérences	

# Emplois permanents de droit privé

Filière	Emplois permanents créés	Quotité hebdo /35h	Lieu d'affectation	Nombre d'emplois
Technique	Responsable d'exploitation régie	35h	Régie secteur Sienne et Centre	1
Technique	Responsable d'exploitation régie	35h	Régie secteur Sud	1
Technique	Agent d'exploitation régie	35h	CLEP Montmartin-Cérences	1
Technique	Agent d'exploitation régie	35h	CLEP Saint Sauveur Aubigny	1

# 7.2 - Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel 2019 correspondent aux charges des 64 emplois pourvus au 1<sup>er</sup> janvier 2019 auxquelles d'ajoute le remboursement des charges liées à l'agent mis à disposition du SDeau50.

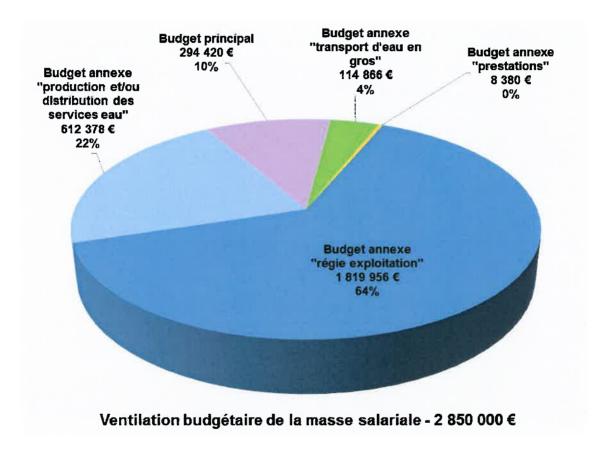
La masse salariale 2019 a été estimée en tenant compte de la situation réelle (salaire et charges) de novembre 2018, majorée de 3% et complétée par les charges liées aux recrutements en cours.

Les recrutements programmés en 2018 afin de répondre à l'organisation souhaitable des services, dans un souci de conforter et de professionnaliser le SDeau50, ont été réalisés.

Un nouvel emploi, non programmé début 2018 mais créé fin 2018 concerne un emploi d'ingénieur « protection de la ressource en eau » afin de pouvoir assurer l'animation de nouvelles démarches « Aire d'Alimentation de Captages » (AAC) à engager et de reprendre l'animation des démarches AAC qui étaient historiquement animées par le Syndicat Mixte du Pays de la Baie du Mont Saint Michel (devenu PETR) et dont la mission cesse au 31 décembre 2018.

En l'état, il n'est pas prévu de création de nouveaux emplois en 2019 mais une stabilisation des effectifs.

La masse salariale globale estimée pour 2019 représente un montant de 2 850 000 € répartie ainsi :



Pour mémoire, le montant des charges de personnel 2018 basé sur les charges réelles des 3 premiers trimestres et une estimation des charges du 4<sup>ème</sup> trimestre s'élève à 2 726 573 €. Il est à noter que 4 nouveaux emplois permanents créés en 2018 ont été pourvus qu'en cours d'année 2018. Par conséquent, les charges salariales associées ne portent que sur la période durant laquelle les agents ont été présents en 2018. En 2019, ces charges porteront sur une année complète.

Les charges de personnel 2019 se répartissent ainsi :

